



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 15 mars 2007

Philippe Pellegrin, Président, ouvre la séance en félicitant Jacques Ansermet, Syndic, pour son élection en tant que député du Grand Conseil. Celui-ci est vivement applaudi.

Le président remercie le bureau ainsi que les conseillers qui sont venus aider pour le dépouillement le 11 mars : Mesdames Claire Häusermann, Marie-Louise Antonin, Danièle Herren, Monique Herren, Lilly Steimer et Messieurs Jean-Robert Küffer, Jean-René Lepezel, Georges Lacôte, Hervé Mathey, Nicolas Schwab, Pascal Steimer, Stéphane Zermatten.

L'ordre du jour approuvé est le suivant :

1. Approbation du PV de la séance du 7 décembre 2006
2. Communication de la Municipalité
3. Préavis No 13/2007 : Mise en conformité des égouts de la Florettaz en zone SIII - Demande de crédit d'investissement
4. Préavis No 14/2007 : Réfection partielle de la route de la « cabane à Küffer »- Demande de crédit d'investissement
5. Préavis No 15/2007 : Crédit d'étude de faisabilité d'une piscine couverte - Demande de crédit d'investissement
6. Propositions individuelles.

En préambule, Philippe Pellegrin, Président, rappelle une fois encore l'importance des commissions ad hoc et insiste sur le fait que les conseillers qui sont convoqués à ces séances sont tenus de siéger, sauf cas de force majeure. Les excuses reçues ne semblent pas toujours valables.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2006

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- Présente Véronique Errecart, secrétaire adjointe à la commune. La présence de deux secrétaires permet aux bureaux de rester presque toujours ouverts.
- Le Plan Directeur Communal (PDCom) sera à l'enquête publique dès le 17 avril prochain pour un mois. Une séance publique d'information aura lieu le 18 avril. La commission ad hoc est convoquée le 20 mars pour une explication préliminaire.
- Des actions Télé-Dôle sont ouvertes au public et les conseillers sont encouragés à en acquérir.
- L'entité Asse-Boiron a un schéma directeur qui est lié au plan directeur régional. Il permettra de fixer certaines actions, notamment les transports publics ainsi que l'organisation propre de ces neuf communes.

- Les 24 & 25 mars, le Boxing Club de Nyon organise les championnats suisses de boxe juniors. Ceux-ci se dérouleront à Chésereux, simultanément dans la salle de gym et dans la salle communale.
- Le parc jurassien s'étend grosso modo jusqu'à St-Cergue. Les propriétés privées de l'Etat de Vaud sont dans le Parc Jurassien au-dessus de Bonmont. La Municipalité étudie avec les communes voisines (La Rippe, Gingins) la possibilité d'étendre le Parc Jurassien jusque chez nous pour être en phase avec l'ensemble du massif.
- Un groupe de gestion du PPA, présidé par la commune de Gingins, a été créé pour le massif de la Dôle.
- Les actes pour l'achat du refuge de montagne ont été signés le 3 avril 2007. La location a été fixée à CHF 250.- par week-end + CHF 50.- de forfait de charges. Ce prix est réservé aux habitants de Chésereux et de Gingins. Pour les personnes extérieures à ces deux villages le montant n'a pas encore été déterminé mais il sera un peu plus cher.

Georgette Ansermet, Municipale :

- Précision concernant le préavis No 13/2007 : mise en conformité des égouts de la Florettaz. L'amortissement de ces travaux se fera sur 30 ans. Ceci ne figure pas sur le préavis tel que présenté, mais cet oubli a été signalé aux commissions concernées.
- Le bureau Schenk à Nyon a été désigné pour s'occuper de la mensuration cadastrale définitive dans le cadre des améliorations foncières.
- Le décompte final de la mise en conformité de l'Auberge communale « la Couronne » se présente comme suit :

	<u>Coûts budgétés</u>	<u>Coûts réels :</u>
Travaux préparatoires	62'892.00	76'094.95
Agencement cuisine	132'154.00	134'601.40
Honoraires Tercier & Schmidt	12'912.00	9'038.00
Honoraires M. Jaquiéry	12'912.00	16'900.55
Divers, frais, imprévus	29'129.00	22'130.95
Total rénovation TTC	250'000.00	258'765.85

Walter Louis Gubler, Municipal :

- Les travaux de génie civil sont terminés au carrefour de l'ancienne laiterie. Des travaux mineurs sont encore à effectuer : montage de la charpente au-dessus de la fontaine (exigé pour le 30 mars), pavage, couverture en tuile de l'abri de la fontaine, plantations et mobilier urbain.
- En ce qui concerne la modération du trafic à la route de la Florettaz, tous les travaux du génie civil sont terminés. Il reste la pose du tapis final qui dépend de la météo (mi-avril), le marquage en damier du ralentisseur, la pose des potelets et chaînes près du cimetière, et les plantations et haies le long de la route de la Florettaz.
- Les portes d'entrée Route de Crassier et Route de Chiblines : ces deux objets ont été mis à l'enquête publique depuis le 23 février.
- Grâce à un arrangement conclu avec un propriétaire, le miroir a pu être réinstallé sur sa parcelle pour faciliter la sortie du chemin de Montelier sur la route de Grens.
- Deux panneaux « Parking » avec mention « maximum 72 heures vont être installés sur la place du village.

3. Préavis No 13/2007 : Mise en conformité des égouts de la Florettaz en zone S III - Demande de crédit d'investissement

Patrick Barras rapporte pour la commission ad hoc.

Jean-Claude Duperrex rapporte pour la commission des finances.

Il n'y a pas de questions ou remarques.

Vote : le préavis No 13/2007 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis No 14/2007 : Réfection partielle de la route de la baraque à Küffer – Demande de crédit d'investissement

Pascal Ansermet rapporte pour la commission ad hoc.

Roland Oppliger rapporte pour la commission des finances.

Il n'y a pas de questions ou remarques.

Vote : Le préavis No 14/2007 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 15/2007 : Crédit d'étude de faisabilité d'une piscine couverte - Demande de crédit d'investissement

Jacques Ansermet, Syndic, lit le préavis à l'assemblée.

Alexandre Rigamonti lit le rapport de la commission des finances.

Questions et remarques :

Françoise Ramel demande une réflexion à plus long terme : elle rappelle qu'un immeuble communal à loyers modérés (type en Cotty) avait été proposé bien avant et pense que ce projet devrait être prioritaire par rapport à cette étude de faisabilité. D'autre part, si l'on souhaite un projet plus régional, pourquoi ne pas envisager la construction d'un EMS ?

Jacques Ansermet, Syndic, répond que la Municipalité y serait tout à fait favorable. Il y a un manque réel et aucune structure entre Mies et Nyon. Cependant, l'implantation d'un EMS est du ressort du canton, et par conséquent n'est pas envisageable dans un avenir proche.

Par contre, en ce qui concerne l'immeuble communal, il est rentable par nature : le rendement des loyers paierait l'emprunt. Cet immeuble pourrait se faire n'importe quand sans risque pour la trésorerie communale.

Par ailleurs, le projet de la piscine est un projet de nature scolaire et sportive : il y a un réel besoin. Il s'avère que notre commune a les fonds nécessaires et n'a pas pour but de thésauriser. Les enfants n'ont pas la possibilité d'apprendre à nager correctement, car toutes les piscines de la région sont saturées. Les neuf communes approchées sont favorables à ce projet.

Georges Lacôte, se référant à son expérience personnelle de champion de natation, informe l'assemblée que 6 lignes d'eau sont nécessaires à l'organisation de compétitions sportives. Il serait donc regrettable de se limiter aux 4 lignes proposées.

Jacques Ansermet, Syndic, prend note de ses remarques.

Jean-René Lepezzel aimerait connaître les statuts de l'AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron) et en particulier sur la pérennité de cette Association. Une commune peut-elle sortir de cette Association.

Jacques Ansermet, Syndic, ne peut malheureusement pas donner de précisions car ces statuts sont en train d'être finalisés et seront probablement votés au conseil communal de juin. Cependant, on peut d'ores et déjà affirmer que cette association est aussi solide qu'une commune avec un Parlement et un Exécutif. En pratique, les communes ne peuvent pas en sortir. Cette association a été créée dans le but d'acheter des bâtiments du secondaire, mais elle pourra posséder tout équipement utile au groupement Asse-Boiron (par exemple : une future caserne de pompiers, un futur EMS).

Bernard Piaget demande si les points mentionnés dans le rapport de la commission des finances (impact écologique, énergétique, nuisances) pourront être traités par le mandataire dans le cadre du crédit demandé.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que ce budget est une ligne de crédit pour les mandataires. La commission des finances soulève des points très importants qui témoignent d'une volonté de penser de façon écologique.

Karim Sekkiou demande si un concours d'architecture sera ouvert par la suite.

Jacques Ansermet, Syndic, conçoit qu'on se trouve dans une situation peu habituelle. Une maquette a été demandée à l'architecte, afin de pouvoir se représenter le projet plus concrètement. Si le projet convient, il pourrait servir de base à un concours. Une bonne expérience a été faite lors de la réalisation de l'école. La Municipalité désire mandater un architecte local ayant déjà réalisé une piscine couverte, et souhaiterait éviter les mandats d'études parallèles (MEP)

Karim Sekkiou demande des précisions quant aux deux variantes.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que le Conseil aura un choix. Il acceptera ou non ce projet pour voter un crédit d'étude qui l'amènera à un stade viable. Il faudra également décider à quel moment ce projet passera en entreprise générale.

Richard Noger a deux questions :

1. les remarques soulevées par la commission des finances méritent d'être étudiées. Avant de construire il est nécessaire de s'interroger sur son fonctionnement (accès, entrées, etc.)
2. si la commune est prête à mettre un terrain à disposition, pourquoi fait-elle des économies sur un fond mobile sachant que la piscine sera prioritairement utilisée par les écoles.

Jacques Ansermet, Syndic, répond à la deuxième question en rappelant que le programme présenté est à prendre au conditionnel. Un fond mobile accentue les coûts et les risques mécaniques ne sont pas négligeables. D'autre part, l'alternative d'une « pataugeoire » à côté du bassin principal est tout à fait réalisable et présente l'avantage d'étendre le projet.

Richard Noger se soucie également de l'impact que cette piscine entraînera sur l'écologie et la vie villageoise. En envisageant plus de 100'000 entrées par année, le trafic émanant de personnes qui viendront d'autres villages et devront se parquer provoquera inévitablement des nuisances importantes.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que deux accès principaux sont prévus, côté Lausanne par la route de la Florettaz et côté Genève, par la route de Crassier. Mais il est évident que ce sera moins tranquille qu'avant, ou en tous les cas différent.

Nicolas Schwab demande pourquoi ne pas avoir choisi comme mandataires les architectes qui ont conçu la piscine de Bassins puisque cela semble être la référence. De plus la commune avait fixé certains impératifs écologiques qui pourraient être reconduits dans notre projet (utilisation du bois, etc.).

Jacques Ansermet, Syndic, répond que la copie ferme la porte à toute idée novatrice. Premièrement nous n'en avons pas le droit, et deuxièmement, nous n'avons pas forcément les affinités. Nous voulons faire quelque chose de similaire mais malgré tout différent. Par conséquent, il ne faut pas prendre les mêmes personnes.

Il ajoute que dans le schéma directeur de l'AIAB, une étude très complète va se faire au niveau des transports publics. Il s'agit de la réalisation de deux circuits, l'un de Nyon à Gingins et l'autre de Nyon à Crassier-La Rippe, avec la possibilité d'y intégrer les transports scolaires. Ce projet serait intéressant pour la desserte de la piscine.

Vote : Le préavis est accepté à la majorité : 2 avis contraires, 0 abstention.

6. Propositions individuelles

Georges Lacôte remarque qu'il manque un trottoir et/ou un passage pour piétons dans le chemin de Montelier et Uttins entre la route de Grens et de Chiblins.

Walter Louis Gubler, Municipal, répond que le chemin de Montelier devrait alors être élargi : ces chemins ont 5 m de large et il est impossible d'y inclure encore un trottoir.

Françoise Ramel pense que la signalisation 30 km/h est utile mais il faudrait également que les propriétaires taillent leur haie.

Walter Louis Gubler, Municipal, répond qu'une seule haie a de l'ampleur, les autres sont conformes. D'autre part, l'amélioration de sécurité des zones limitées à 30 km/h est notable.

Alexandre Rigamonti trouve que notre village devient magnifique. Néanmoins suite aux travaux effectués les pavés sont déjà défoncés vers la sortie du parking de la grande-salle et sur le trottoir devant l'ancienne poste. Y a-t-il eu un suivi de ces travaux ?

Walter Louis Gubler, Municipal, répond qu'un compactage de ces pavés ainsi que des travaux de finitions sont prévus.

Danièle Herren fait remarquer que depuis le 10 décembre les TPN ont supprimé un bus le matin. De ce fait, les jeunes sont souvent debout. Elle a écrit aux TPN mais sans succès et demande si la commune pourrait faire quelque chose.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle que les horaires des bus sont à l'enquête publique et qu'il faut réagir à ce moment-là. Sans oppositions, les nouveaux horaires sont acceptés jusqu'à nouvel avis. L'étude de l'AIAB évoquée précédemment va également dans le but d'améliorer le service public, mais cela prendra du temps.

La séance est levée à 21 h 30 et se termine par une verrée. Prochaine séance le 28 juin.

Le président :

La secrétaire :

Philippe Pellegrin

Lilly Steimer